

Conseil d'administration du 16 octobre 2017

Délibération n° 2017-18

relative à l'approbation de compléments au programme annuel de contrôle 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

***Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 342-2-I, R. 342-2, II, 7° alinéa et R. 342-6, 7^{ème} alinéa, R. 342-3, 3° alinéa ;*

***Vu** les décisions du comité du contrôle et des suites du 12 octobre 2017 ;*

DÉCIDE

Article unique : les compléments au programme annuel de contrôle 2017 de l'Agence arrêtés par le comité du contrôle et des suites lors de sa séance du 12 octobre 2017 sont approuvés.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris la Défense, le 16 octobre 2017
Le Président du conseil d'administration


Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.